



> Pauvreté-précarité en Meurthe-et-Moselle :

plus de 42 000 ménages vivent sous le seuil de bas revenus

Juillet 2012

■ Damien RICHET

La pauvreté mesurée par les bas revenus concerne en Meurthe-et-Moselle 18,4% des ménages en 2009, soit 42 200 foyers qui comptent 95 000 personnes. C'est le plus fort taux des départements lorrains dont la moyenne est à 17,9%.

La hausse du nombre de ménages concernés (+5% en 2009) se poursuit en 2010 (+3%). Les familles monoparentales sont particulièrement touchées. Sans les prestations familiales, un quart des ménages seraient à bas revenus. Le taux de chômage dans la commune ainsi que le fait de résider en milieu urbain ou rural aggrave la pauvreté. Au contraire, la mixité sociale et la possession de son logement l'atténuent.

Si le logement a une telle importance, c'est parce que la ségrégation résidentielle par les revenus s'effectue au travers du logement, comme on le voit dans l'agglomération de Nancy.

La cause première de la pauvreté des ménages est un salaire insuffisant, et la plupart des catégories à bas salaires, employés, femmes, CDD, jeunes ou seniors sont surreprésentées en Meurthe-et-Moselle.

Malgré la politique de redistribution qui s'adresse à l'ensemble des foyers, 18,4% des ménages de Meurthe-et-Moselle vivent sous le seuil de bas revenus, soit 42 200 allocataires CAF de moins de 65 ans dont les ménages comptent 95 000 personnes. C'est le plus fort taux des départements lorrains dont la moyenne est à 17,9%. La pauvreté se concentre dans les milieux urbains, où 21% des ménages sont à bas revenus. Ainsi, la moitié des allocataires à bas revenus du département vivent dans le territoire de Nancy et couronne. Dans l'espace rural, un ménage sur cinq est à bas revenus, proportion équivalente à celle des pôles urbains. Dans les milieux périurbains, le taux de bas revenus est presque deux fois plus faible.

Les familles monoparentales sont les plus touchées

En Meurthe-et-Moselle, 28% des personnes isolées sont à bas revenus, les hommes étant plus touchés que les femmes. La situation des familles monoparentales dépend quant à elle beaucoup du sexe du parent isolé. En effet, un père isolé sur cinq est à bas revenus, alors que c'est le cas de la moitié des mères isolées. Celles-ci représentent 9% de l'ensemble des ménages, mais 25% des ménages à bas revenus. La Meurthe-et-Moselle compte presque 11 000 mères isolées à bas revenus. À titre de comparaison, les pères isolés dans la même situation sont moins de 800. Les

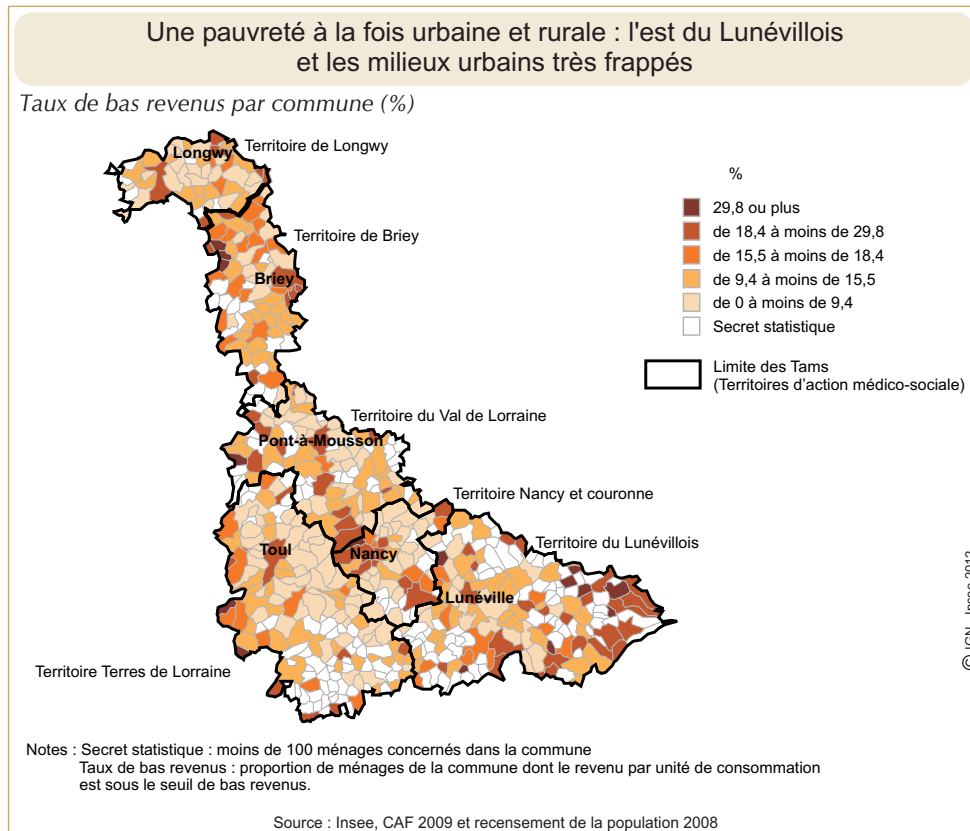
couples sans enfant s'en sortent le mieux, suivis par les couples avec enfants.

La typologie familiale des foyers à bas revenus varie selon le milieu de vie. Dans les pôles urbains, la

proportion de foyers à bas revenus est plus forte qu'en moyenne pour tous les types de famille. De plus, les structures familiales les plus fragiles (mères isolées et personnes seules) y sont surreprésentées. À l'inverse, dans les milieux périurbains, la pauvreté est moins présente quel que soit le type de famille, et les familles les moins touchées (couples avec ou sans enfant) sont surreprésentées. Dans le rural, les familles avec enfants et les femmes seules sont plus touchées qu'en moyenne.

De même manière que le salaire a tendance à croître avec l'âge, le taux de bas revenus diminue quand l'âge de l'allocataire augmente. Un tiers des allocataires de moins de 30 ans (soit 12 000 ménages) sont à bas revenus, soit trois fois plus que les allocataires de plus de 50 ans.

Près d'un quart des revenus des ménages allocataires sont assurés par les diverses prestations sociales. Le reste des revenus est principalement constitué de



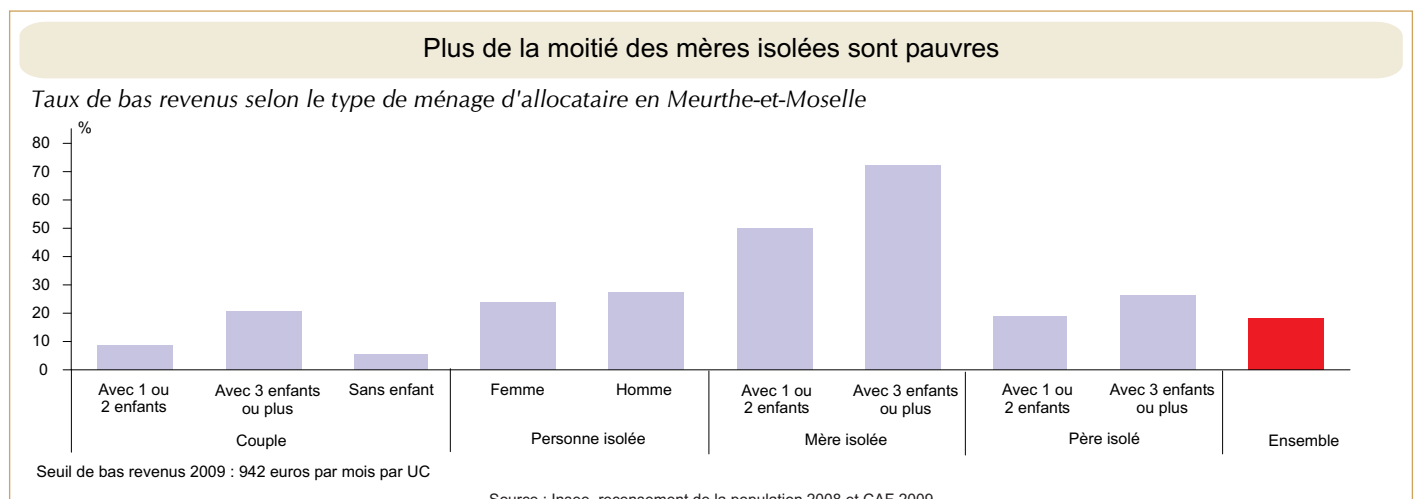
18% des ménages meurthe-et-mosellans sous le seuil de bas revenus

Zone	Nombre de ménages d'allocataires à bas revenus	Nombre de ménages	Taux de bas revenus (%)*
Meurthe-et-Moselle	42 194	229 358	18,4
Territoire :			
Nancy et couronne	21 214	100 827	21,0
Terres de Lorraine	3 972	29 308	13,6
Briey	3 753	22 023	17,0
Longwy	4 528	26 085	17,4
Lunévillois	4 406	23 078	19,1
Val de Lorraine	4 316	28 037	15,4
Meuse	10 881	58 977	18,4
Moselle	56 287	324 403	17,4
Vosges	21 293	116 699	18,2
Lorraine	130 655	729 437	17,9

* Taux de bas revenus : proportion de ménages dont le revenu par unité de consommation (UC) est sous le seuil de bas revenus.

Seuil de bas revenus 2009 : 942 euros par mois par UC

Source : Insee, CAF 2009 et recensement de la population 2008



revenus d'activité, salaires et allocations chômage notamment. Les couples dont un seul membre travaille sont huit fois plus touchés par la pauvreté que les couples biactifs. Très peu de couples biactifs sont sous le seuil de bas revenus. Par ailleurs, au sein d'un couple, lorsque l'homme travaille la menace de pauvreté s'éloigne plus que lorsque la femme travaille. La stabilité du couple (présence d'un conjoint) est également un facteur d'éloignement de la pauvreté.

Les prestations sociales ne suffisent pas à juguler la pauvreté

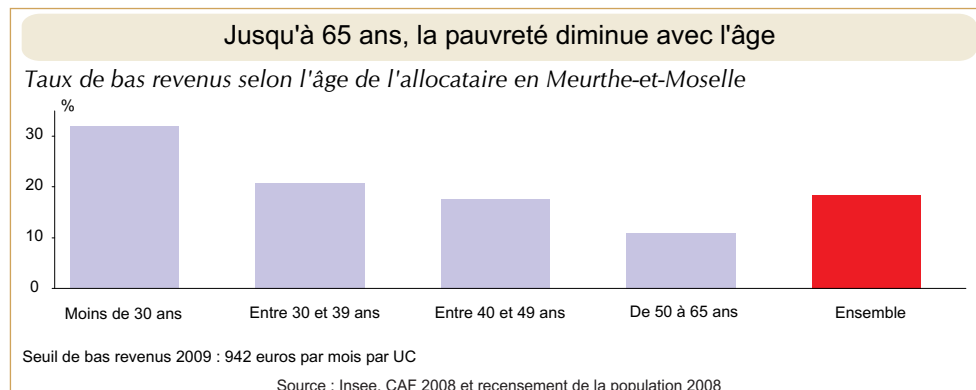
S'il est trop tôt pour évaluer l'efficacité du RSA sur la pauvreté en 2009, l'ensemble des prestations sociales permet à 15 000 foyers d'allocataires meurthe-et-mosellans de franchir le seuil de bas revenus. Grâce aux prestations, la part de foyers à bas revenus passe de 25% à 18%. Toutefois, parmi les ménages dont les revenus dépendent à plus de 75% des prestations, plus de 90% restent en dessous du seuil. En Meurthe-et-Moselle, 16 000 foyers dépendent entièrement des prestations sociales. Cette dépendance touche plus particulièrement les personnes isolées, ainsi que les personnes de moins de 30 ans ou de plus de 50 ans.

Les effets des prestations sociales sont de même ampleur en Meurthe-et-Moselle que dans l'ensemble de la Lorraine, où 17% des

ménages passent au-dessus du seuil de bas revenus grâce aux prestations. L'effet est légèrement plus fort dans les départements ruraux (Vosges et Meuse) que dans les départements urbains (Meurthe-et-Moselle et Moselle).

Un lien fort entre pauvreté et RSA

En Meurthe-et-Moselle, 21 900 personnes touchent le RSA fin 2009, dont 1 500 ont moins de 25 ans. Les ménages de ces allocataires com-



L'emploi protège de la pauvreté

Structure du ménage	Hors bas revenus	À bas revenus	Ensemble
Homme seul sans activité	3 484	9 159	12 643
Homme seul actif occupé	3 768	2 628	6 396
Femme seule sans activité	3 655	12 053	15 708
Femme seule active occupée	9 356	6 679	16 035
Couple sans activité	1 703	4 133	5 836
Couple avec femme active occupée	2 070	1 209	3 279
Couple avec homme actif occupé	10 044	4 435	14 479
Couple biactif	30 318	1 898	32 216
Ensemble	64 398	42 194	106 592

Seuil de bas revenus 2009 : 942 euros par mois par UC

Lecture : 3 484 hommes seuls allocataires CAF sans activité de Meurthe-et-Moselle ont un revenu par UC supérieur à 942 euros par mois.

Source : Insee, CAF 2009 et recensement de la population 2008

Grâce aux prestations sociales, 15 000 ménages passent au-dessus du seuil de bas revenus

Zone	Nombre de ménages d'allocataires selon leur revenu par UC				Ensemble des ménages d'allocataires
	Avec prestations		Sans prestations		
	Sous le seuil de bas revenus	Au-dessus du seuil de bas revenus	Sous le seuil de bas revenus	Au-dessus du seuil de bas revenus	
Meurthe-et-Moselle	41 223	50 008	56 406	34 825	91 231
Territoire :					
Nancy et couronne	20 728	20 684	27 666	13 746	41 412
Terres de Lorraine	3 891	7 501	5 772	5 620	11 392
Briey	3 661	5 089	5 135	3 615	8 750
Longwy	4 386	3 828	5 664	2 550	8 214
Lunéville	4 342	5 824	6 136	4 030	10 166
Val de Lorraine	4 210	7 078	6 027	5 261	11 288
Meuse	10 722	12 959	14 840	8 841	23 681
Moselle	54 876	65 699	74 871	45 704	120 575
Vosges	20 873	27 468	29 268	19 073	48 341
Lorraine	127 694	156 134	175 385	108 443	283 828

Seuil de bas revenus 2009 : 942 euros par mois par UC

Champ : allocataires du champ de référence dont le revenu est connu

Lecture : le revenu par UC de 41 223 foyers allocataires meurthe-et-mosellans est sous le seuil de bas revenus ; sans les prestations sociales, ils seraient 56 406, soit 15 138 de plus.

Source : Insee, CAF 2009 et recensement de la population 2008

prennent plus de 45 000 personnes. Une large majorité perçoit le seul RSA socle (15 200), beaucoup plus que ceux qui perçoivent le seul RSA activité (4 800). Enfin, une minorité bénéficie des deux, RSA socle et RSA activité (2 000). Au total, trois allocataires du RSA sur dix touchent le RSA activité (avec ou sans RSA socle), et la majoration pour isolement concerne 2 900 familles monoparentales (dont 95% de mères isolées). Ainsi près d'un ménage sur dix touche le RSA en Meurthe-et-Moselle (9,5%), soit un peu plus que la moyenne régionale de 8,9%.

Les allocataires RSA sont surreprésentés dans les pôles urbains (11% des ménages y touchent le RSA) et très peu présents dans le rural (700 allocataires). Ce fait est confirmé par la Mutualité Sociale Agricole (MSA) qui compte fin décembre 2010, en sus des allocataires CAF, moins de 800 allocataires du RSA en Lorraine. Les espaces périurbains sont les moins touchés (5% de ménages concernés).

Les jeunes de 25 à 30 ans sont les plus concernés par le RSA : 21% d'entre eux le perçoivent. Le RSA socle est d'ailleurs plus fréquent, signe de plus grandes difficultés sur le marché du travail : cette surreprésentation correspond à un chômage très supérieur des jeunes. À l'autre bout de la vie active, le RSA socle est également très fréquent chez les plus de 50 ans en partie pour les mêmes raisons. Cependant, seulement 5% des plus de 50 ans perçoivent le RSA.

Le RSA socle seul bénéficie essentiellement aux ménages inactifs : 94% des allocataires du RSA socle

seul sont des inactifs, contre 71% de l'ensemble des allocataires du RSA et 32% de l'ensemble des allocataires CAF. De manière générale, le RSA concerne davantage les personnes seules et les parents isolés que les couples. Ces derniers y ont moins recours car la biactivité protège de la pauvreté.

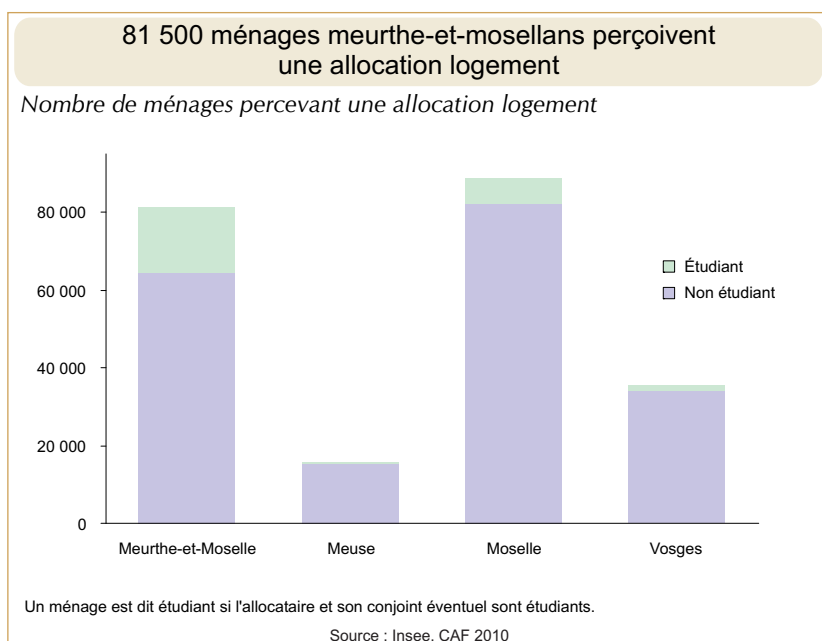
Un ménage sur quatre touche une allocation logement

Autre prestation importante, l'allocation logement. Trois types coexistent : allocation logement sociale (ALS), allocation logement familiale (ALF) et aide personnalisée au logement (APL). Ces prestations ne sont pas cumulables. En Meurthe-et-Moselle, elles sont versées à environ 81 500 foyers en 2010, dont plus de 17 000 ménages dits étudiants (l'allocataire et son conjoint éventuel sont

étudiants). La propension des ménages étudiants à toucher une allocation logement est plus forte qu'en moyenne : ils représentent 21% des allocataires d'une allocation logement, mais seulement 13% de l'ensemble des allocataires. Cela s'explique notamment par la faiblesse des revenus des étudiants et les loyers plus chers dans l'agglomération de Nancy qui concentre la majeure partie de la population estudiantine en Lorraine.

En Meurthe-et-Moselle, une courte majorité des allocataires logement vivent dans le parc locatif privé, et presque un sur trois dans le parc locatif social. 7% sont propriétaires et 10% vivent dans des communautés (foyers, maisons de retraite).

Parmi ces 81 500 allocataires logement de Meurthe-et-Moselle, 55 000 sont retenus dans le champ de l'étude sur les bas revenus (qui



Un ménage sur dix touche le RSA en Meurthe-et-Moselle

Zone	Ménages d'allocataires du RSA	dont RSA socle et activité	dont RSA socle seulement	dont RSA activité seulement	dont RSA majoré pour isolement	Ensemble des ménages	Ménages couverts par le RSA (%)
Meurthe-et-Moselle	21 898	1 979	15 162	4 758	2 869	229 358	9,5
Territoire :							
Nancy et couronne	11 277	1 177	7 808	2 292	1 325	100 827	11,2
Terres de Lorraine	1 895	152	1 208	535	306	29 308	6,5
Briey	1 994	160	1 423	411	255	22 023	9,1
Longwy	2 396	166	1 824	406	269	26 085	9,2
Lunéville	2 177	158	1 497	522	409	23 078	9,4
Val de Lorraine	2 157	165	1 401	592	304	28 037	7,7
Meuse	5 588	479	3 648	1 461	833	58 977	9,5
Moselle	27 357	2 543	18 055	6 759	3 652	324 403	8,4
Vosges	10 156	1 051	6 389	2 716	1 557	116 699	8,7
Lorraine	64 999	6 052	43 254	15 694	8 911	729 437	8,9

Source : Insee, CAF 2009 et recensement de la population 2008

ne prend pas en compte notamment les étudiants ne percevant que l'APL et les allocataires des régimes spéciaux). Ils représentent un peu moins d'un quart des ménages. La moyenne régionale est un peu plus faible : 22% des ménages lorrains touchent une allocation logement. Dans le territoire de Nancy et couronne, 28% des foyers perçoivent une allocation logement. Ils représentent la moitié des allocataires logement de Meurthe-et-Moselle.

La propension à toucher une allocation logement diminue avec l'âge : 42% des moins de 30 ans bénéficient d'une allocation logement (16 000 ménages, hors étudiants ne touchant que l'APL), contre 13% des plus de 50 ans. Les couples sans enfant s'en sortent le mieux, suivis des couples avec enfant (17% d'allocataires logement) et des personnes seules (30%). 27% des pères isolés touchent une allocation logement, et presque deux tiers des mères isolées.

Deux phénomènes déjà vus se produisent ici. D'une part, les couples s'en sortent mieux que les familles monoparentales ou que les personnes isolées, du fait de la biactivité des conjoints. D'autre part, comme il est tenu compte de la situation familiale et du nombre d'enfants à charge dans le calcul de l'allocation logement, les bénéficiaires sont proportionnellement plus nombreux chez les personnes seules et chez les familles avec enfants.

Forte augmentation de la pauvreté en 2009

Le nombre de foyers à bas revenus a augmenté de 5% en Meurthe-et-Moselle entre fin 2008 et fin 2009. On dénombre pour cette période 2 100 ménages à bas revenus de plus dans le département, soit 4 500 personnes. Cette hausse est toutefois plus modérée qu'en Lorraine (+6%). Mais le constat varie fortement selon le territoire : de 3,7% d'augmentation dans le territoire de Nancy et couronne à 10% dans le territoire de Briey. Le taux de bas revenus meurthe-et-mosellan a progressé d'un point.

Les ménages les plus touchés sont les adultes seuls, avec ou sans enfants, les hommes beaucoup plus que les femmes. Les couples résis-

tent mieux grâce notamment à la biactivité, le revenu d'un des adultes pouvant amortir la baisse de revenu de l'autre. La hausse du nombre de ménages d'un adulte sans activité explique en grande partie celle du nombre de ménages à bas revenus.

La mixité sociale passe par la mixité de l'offre de logement

L'examen de l'agglomération de Nancy conforte les analyses qui indiquent un lien fort entre habitat/logement et revenus. Le type de logement dominant dans l'agglomération de Nancy est la propriété individuelle (un tiers du parc), suivie par le locatif collectif (22%), le locatif social (20%) et la propriété collective (16%).

Le revenu de solidarité active (RSA)

Entré en vigueur le 1^{er} juin 2009 en France métropolitaine, le RSA se substitue au revenu minimum d'insertion (RMI) créé en 1988 et à l'allocation parent isolé (API). Le revenu de solidarité active est une allocation qui complète les ressources initiales du foyer pour qu'elles atteignent le niveau d'un revenu garanti.

Le revenu garanti est calculé comme la somme :

- d'un montant forfaitaire variant en fonction de la composition du foyer et du nombre d'enfants à charge et qui correspond aux anciens plafonds du RMI et de l'API ;
- d'une fraction des revenus professionnels des membres du foyer, fixée par décret à 62 %.

Le RSA est ainsi composé de deux volets : le **RSA socle** qui correspond à la partie du RSA versée jusqu'à concurrence du montant forfaitaire, et le **RSA activité** qui représente la part de prestation versée au-delà de ce montant forfaitaire jusqu'à concurrence du revenu garanti.

Pour prétendre au RSA, il faut :

- soit avoir 25 ans ou plus ;
- soit avoir moins de 25 ans et avoir travaillé deux ans ou plus à temps plein durant les trois dernières années, ou avoir au moins un enfant à naître ou à charge.

De plus, les ressources du foyer (prestations familiales comprises) ne doivent pas excéder un certain seuil.

Les conditions d'obtention du RSA pour les moins de 25 ans étant très contraignantes, ils ne sont pas pris en compte ici.

2 100 allocataires à bas revenus supplémentaires entre 2008 et 2009

Zone	Allocataires à bas revenus				Ensemble des allocataires			
	2008	2009	Évolution	Évolution (%)	2008	2009	Évolution	Évolution (%)
Meurthe-et-Moselle	40 113	42 194	2 081	5,2	105 051	106 592	1 541	1,5
Territoire :								
Nancy et couronne	20 456	21 214	758	3,7	47 602	48 298	696	1,5
Terres de Lorraine	3 748	3 972	224	6,0	13 443	13 622	179	1,3
Briey	3 425	3 753	328	9,6	9 780	10 044	264	2,7
Longwy	4 331	4 528	197	4,5	9 606	9 613	7	0,1
Lunévillois	4 180	4 406	226	5,4	11 287	11 513	226	2,0
Val de Lorraine	3 971	4 316	345	8,7	13 326	13 493	167	1,3
Meuse	10 155	10 881	726	7,1	26 178	26 737	559	2,1
Moselle	52 357	56 287	3 930	7,5	137 882	140 685	2 803	2,0
Vosges	20 306	21 293	987	4,9	54 327	55 419	1 092	2,0
Lorraine	122 931	130 655	7 724	6,3	323 438	329 433	5 995	1,9

Seuil de bas revenus : 903 euros par mois et par UC en 2008, 942 euros en 2009

Source : Insee, CAF 2008 et 2009

La répartition spatiale du parc de logement dans l'unité urbaine de Nancy est plutôt classique. Dans le cœur de l'agglomération, le logement collectif prédomine. Les locations sont majoritaires, tout comme dans les centres des villes de banlieue. La propriété collective est moins répandue, sauf dans certaines zones de Nancy. Le logement social est quant à lui surreprésenté dans le pourtour de Nancy et dans les centres des villes de banlieue. Il est naturellement le type de logement le plus répandu dans les quartiers Politique de la ville.

Le logement individuel est l'apanage des villes de banlieue, moins denses que le cœur de l'agglomération. Les propriétés individuelles sont majoritaires sur quasiment

Les déterminants de la pauvreté communale

Au-delà du constat d'une pauvreté liée au faible revenu des individus selon leur catégorie, il est intéressant de faire le lien entre la part de la population à bas revenus dans les communes et les caractéristiques de ces mêmes communes.

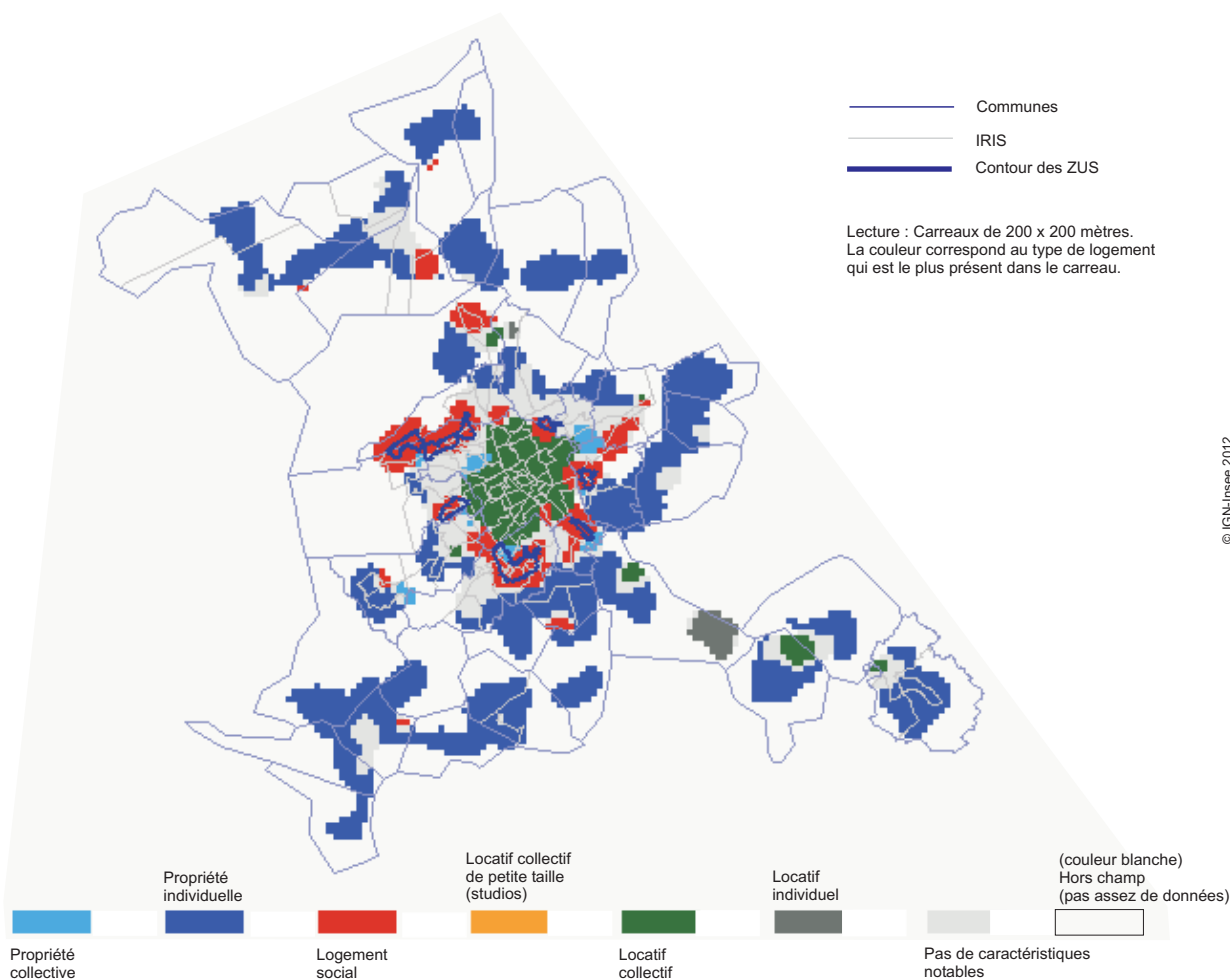
Les modèles d'économie urbaine qui se basent notamment sur les travaux de ALONSO, MILLS et MUTH, invitent à chercher parmi les déterminants du niveau de revenu de la population des communes : l'attractivité démographique de la commune, les infrastructures de services, l'accessibilité à l'emploi, la composition socioéconomique de la population, la structure du parc de logements ou encore la pression fiscale. Ces problématiques ont été étudiées sur 21 indicateurs comme le taux de logements vacants, le taux de croissance de la population et son solde migratoire, la part des ménages propriétaires de leur logement, la part des ménages résidant en HLM, le chômage, la mixité sociale relative, la présence de structures d'aide à l'emploi, la distance au centre urbain le plus proche, la desserte par les transports en commun, la richesse fiscale de la commune...

Outre une constante, six variables explicatives du taux de bas revenus ressortent : trois à la hausse, la part du chômage, la distance au centre d'aire urbaine le plus proche et la part de logements suroccupés ; trois à la baisse avec la part de ménages propriétaires de leur logement, un indice de mixité sociale (*) et le taux de croissance annuel moyen de la population.

(*) L'indice de mixité sociale mesure l'écart entre la structure par catégorie sociale de la population active en emploi de la commune et celle de Meurthe-et-Moselle.

Maisons individuelles en banlieue, appartements à louer en centre-ville

Parc de logement majoritaire (unité urbaine de Nancy 1999)



Source : Insee, revenus fiscaux localisés 2008

© IGN-Insee 2012

tout le territoire habité de ces communes. Le locatif individuel y est également surreprésenté, mais beaucoup moins répandu, sauf dans une partie précise de Laneuveville-devant-Nancy.

Pour ce qui est des revenus, les ménages les plus aisés se retrouvent à l'ouest de Nancy, à Villers-lès-Nancy, à Laxou (excepté la ZUS - Zone urbaine sensible - des Provinces), dans le sud de Vandœuvre-lès-Nancy et à Heillecourt. Il s'agit surtout de propriétaires de maisons individuelles. La cartographie des ménages aux revenus les plus élevés recouvre également celle de la propriété collective en centre-ville. Par ailleurs, la majeure partie du territoire des communes de banlieue est occupée par des maisons individuelles habi-

tées par des ménages au revenu supérieur à la médiane, par exemple à Ludres.

Les situations de pauvreté sont quant à elles surreprésentées dans les quartiers Politique de la ville et le sud-est de Nancy, formant une couronne en pointillés autour de Nancy. Des situations moins extrêmes apparaissent également dans le centre de certaines communes de banlieue comme Champigneulle ou Neuves-Maisons. Les ménages à faibles revenus occupent souvent des logements sociaux. Les petits logements loués du centre-ville sont également habités par les plus pauvres.

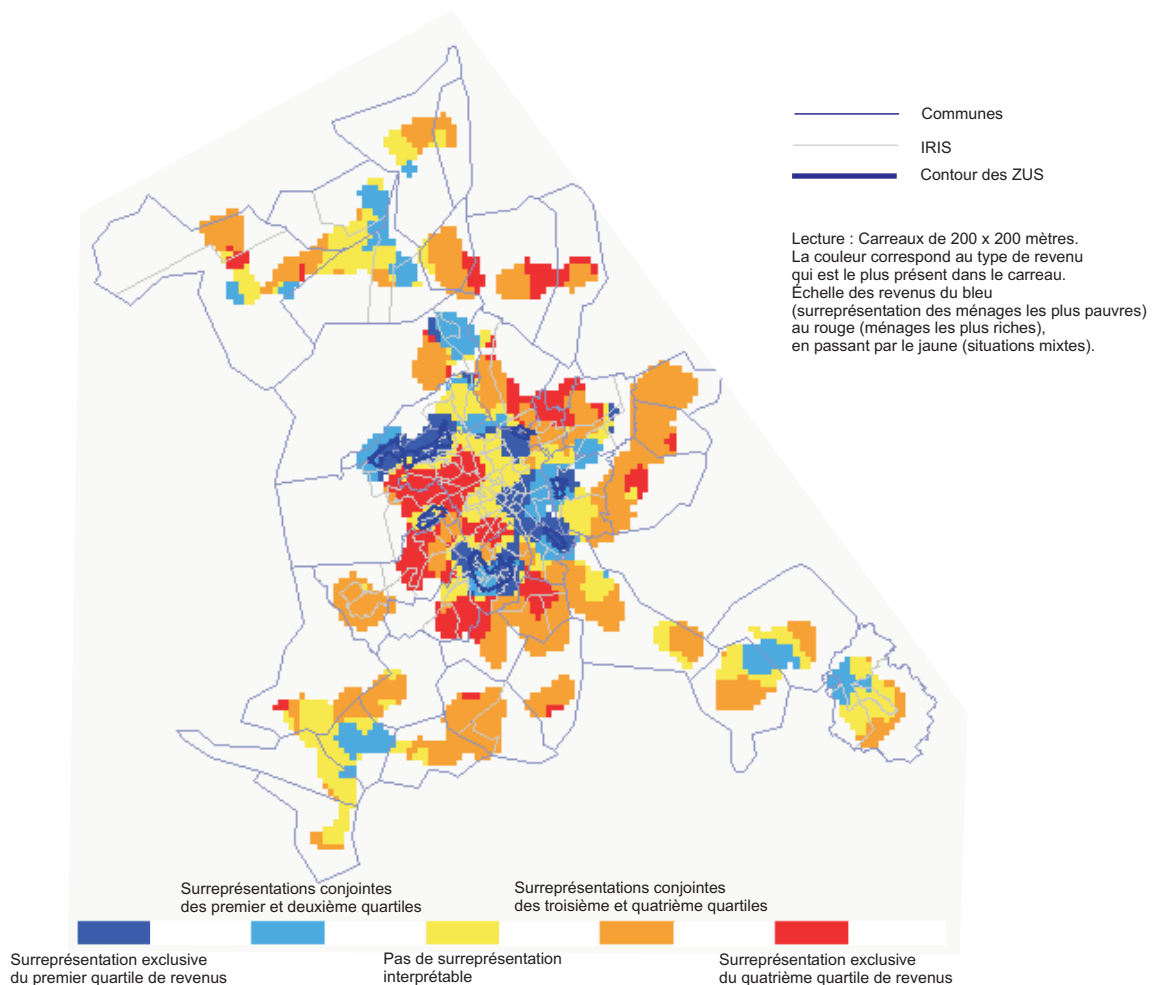
Enfin, quelques quartiers connaissent une mixité sociale, comme le centre-ouest de Nancy ou certai-

nes parties des villes de banlieue «lointaine» (Pont-Saint-Vincent et Dombasle-sur-Meurthe par exemple). La place du locatif collectif y est importante et, selon le quartier, cet habitat abrite des populations plutôt pauvres ou propose une certaine mixité sociale. En centre-ville, les personnes à bas revenus des petits logements côtoient les riches propriétaires d'appartements.

Les cartes de logement et de revenus se superposent parfaitement. La ségrégation par les revenus s'effectue donc au niveau des logements. À chaque type de logement correspond un niveau de revenu de la population. Là où un type de logement est surreprésenté et/ou majoritaire, la population qui s'y rattache l'est également.

Les ménages aisés en banlieue, les ménages pauvres dans les ZUS

Revenu des ménages (unité urbaine de Nancy 1999)



© IGN-Insee 2012

Source : Insee, revenus fiscaux localisés 2008

Conséquence de la pauvreté, les ménages ont droit à la couverture maladie universelle complémentaire (CMUC) qui prend en charge les dépenses restant à charge après l'intervention des régimes de base de sécurité sociale. Pour en bénéficier, les revenus du ménage doivent être inférieurs à un plafond qui dépend du nombre de personnes (648 euros par mois pour une personne seule). L'étude de la répartition spatiale des allocataires de la CMUC permet de mieux cerner les zones pauvres au niveau infracommunal. Dans l'unité urbaine de Nancy, 7% des allocataires de la CNAM (Caisse nationale d'assurance maladie) ont droit à la CMUC, 10% dans la ville de Nancy et 19% dans les ZUS de l'agglomération nancéienne.

Un quart des salariés sont dits à bas salaire

Si la redistribution via l'impôt et les prestations sociales gomme partiellement les écarts de revenus du travail, la première cause de la faiblesse des revenus reste la faiblesse du salaire. Le seuil de bas salaire correspond à 60% du salaire médian (*) mensuel. Pour l'année 2009, il s'établit à 905 euros par mois. Est dit à bas salaire tout salarié qui aura gagné en 2009 moins de 905 euros par mois travaillé. Ainsi, 23,2% des salariés de France métropolitaine entrent dans cette catégorie. C'est plus en Lorraine avec 24,7%, ce qui correspond à 256 000 personnes. La Meurthe-et-Moselle compte 342 000 salariés, dont 83 000 à bas salaires, soit 24,3% du total. En Lorraine, seul le département des Vosges en compte moins, alors que la Meuse et la Moselle sont au-delà de 25%.

Près de la moitié des salariés de Meurthe-et-Moselle vivent dans le territoire de Nancy et couronne (155 000 personnes). Parmi eux, 36 000 gagnent moins de 905 euros par mois, soit 23% d'entre eux. C'est la plus faible prégnance des

bas salaires dans les six territoires qui partitionnent le département. À l'opposé, plus de 30% des salariés du territoire de Longwy sont à bas salaires. Toutefois, les travailleurs frontaliers ne sont pas pris en compte et ramèneraient ce taux autour de la moyenne. Les territoires périurbains au nord et à l'ouest de Nancy (Val de Lorraine et Terres de Lorraine) connaissent quant à eux des taux proches de la moyenne départementale (24%). Autour de Briey et dans le sud-est du département, un peu plus d'un quart des salariés sont à bas salaire.

Employés, femmes et CDD sont plus souvent à bas salaire

Sans surprise, les employés sont les plus touchés par les bas salaires : 38% d'entre eux touchent moins de 905 euros par mois travaillé, soit 52 000 personnes. Cette proportion est deux fois moindre chez les ouvriers. Les employés représentent quatre salariés sur dix, mais plus de six salariés à bas salaire sur dix. Fait non négligeable, 15% des cadres et chefs d'entreprise salariés sont à bas salaires en Meurthe-et-Moselle.

Les femmes sont de loin les plus touchées par les bas salaires : en Meurthe-et-Moselle, 34% des salariées touchent moins de 905 euros par mois travaillé, contre 14% des hommes. Sur 174 000 salariées, 59 000 sont à bas salaire. L'écart entre les sexes dans le département est plus important qu'en moyenne nationale. Les territoires de Nancy et couronne et Terres de Lorraine sont les moins inégalitaires. Cette forte différence entre les femmes et les hommes a de multiples causes. Les femmes sont notamment plus présentes dans les secteurs à fort taux de bas salaires («administration, enseignement, santé, action sociale» et «autres services»). Elles sont aussi trois fois plus nombreuses que les hommes parmi les employés, catégorie sociale la plus touchée. Enfin, au-delà des effets liés à la personne et au poste occupé, le fait d'être une

femme augmente la probabilité d'avoir un bas salaire de 15%.

Les bas salaires sont plus fréquents pour les moins de 30 ans, souvent apprentis ou emplois aidés (+10 points) et pour les plus de 50 ans.

De manière générale, les salariés en CDD (un sur huit) sont plus touchés que la moyenne : un tiers d'entre eux touchent moins de 905 euros par mois. Les salariés en CDI, majoritaires, sont quant à eux dans la moyenne avec un quart de bas salaires. Les salariés sans contrat, pour la plupart fonctionnaires, sont deux fois moins susceptibles d'être à bas salaire que les autres.

Les salaires dépendent aussi beaucoup du secteur d'activité. Dans le secteur «administration, enseignement, santé, action sociale», qui représente 40% des salariés, presque un salarié sur trois est à bas salaire. Dans les «autres services» (arts et activités récréatives, associations, réparation de biens domestiques, etc.), deux tiers des salariés ont un salaire sous le seuil. D'autres activités tertiaires sont très peu concernées par les bas salaires : activités financières et d'assurance, information-communication. Dans l'industrie également, les taux de bas salaires sont très faibles. Ceci peut être en partie expliqué par les emplois intérimaires qui ne sont pas comptabilisés dans l'industrie, mais dans le secteur «services administratifs et de soutien».

Plus l'établissement est grand, plus les salaires sont élevés et plus la proportion de bas salaires est faible : 11% des salariés des grands établissements (500 postes et plus) sont à bas salaires, contre 27% des salariés des établissements de moins de 10 postes.

Le temps partiel en embuscade

Le travail à temps partiel explique une grande partie des bas salaires : plus de sept salariés à bas salaire sur dix ont un poste à temps non complet. Parmi ceux-ci, presque deux tiers des salariés à temps partiel sont à bas salaire. À âge, catégorie sociale, sexe, sec-

(*) Moitié des salaires sont au-dessus et moitié en dessous du salaire médian des salariés du privé et des trois fonctions publiques de la France entière issu de la source DADS pour 2009.

teur et type de contrat égaux, un salarié à temps partiel a un risque 22 fois plus important de percevoir un bas salaire qu'un salarié à temps complet.

Le temps partiel explique la forte prégnance des bas salaires chez les employés, les femmes, les CDD et les salariés des «autres services». D'ailleurs, toutes ces catégories se recoupent.

Plusieurs facteurs déjà cités peuvent expliquer la plus forte représentation des salariés à bas salaire en Meurthe-et-Moselle.

D'une part, la structure de l'emploi salarié en Meurthe-et-Moselle est légèrement plus féminisée qu'en moyenne nationale. Les femmes étant plus souvent à bas salaires que la moyenne, cela amplifie le taux de bas salaire du département. Et ce d'autant plus que les femmes de Meurthe-et-Moselle sont plus souvent à bas salaire que la

moyenne des femmes, ce qui s'explique par un surcroît de temps partiel.

D'autre part, le secteur «administration, enseignement, santé et action sociale», grand pourvoyeur de postes à bas salaire, est beaucoup plus présent dans le département qu'en moyenne nationale (40% contre 31% des salariés).

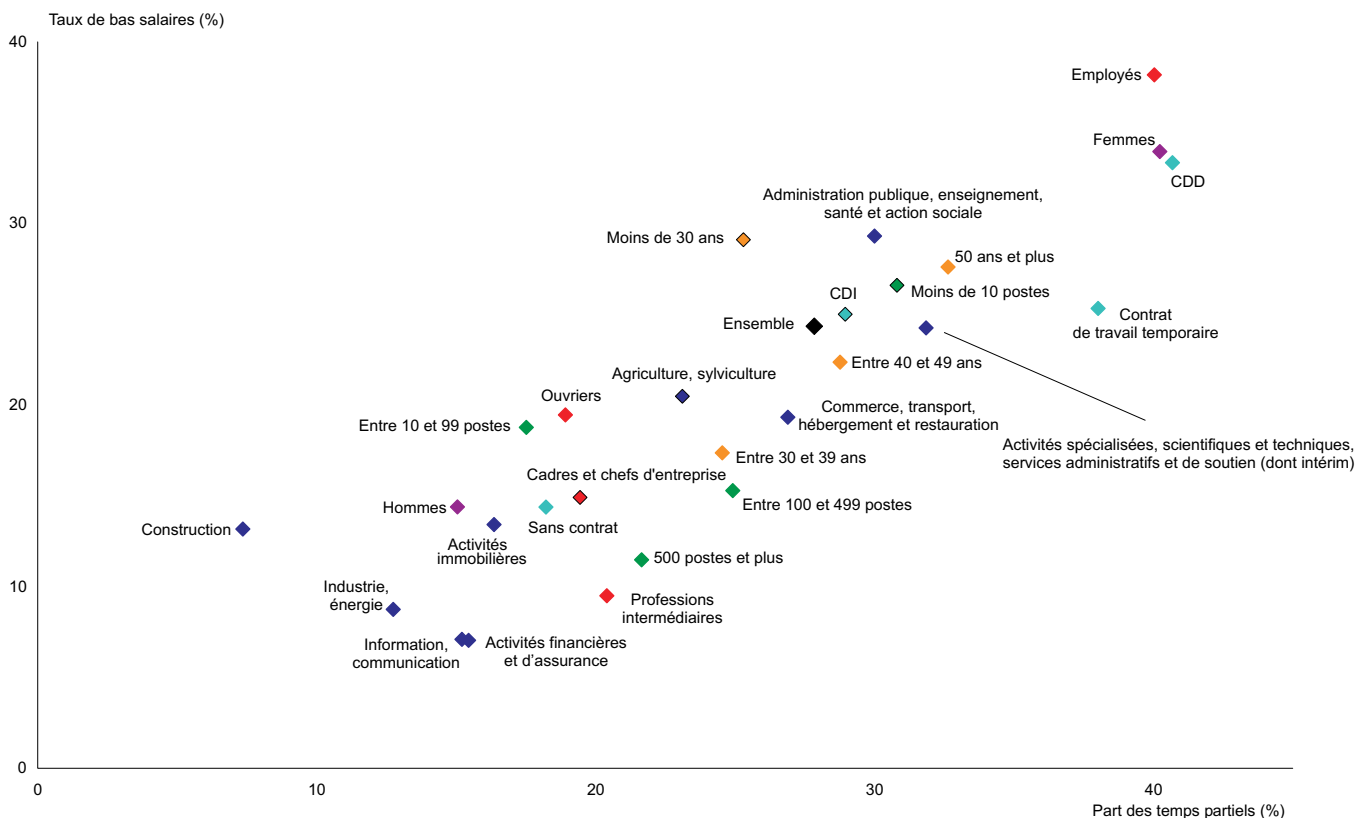
La Meurthe-et-Moselle a une structure d'emplois peu favorable

La Meurthe-et-Moselle compte également moins de cadres et de chefs d'entreprise salariés qu'en moyenne nationale, or ces catégories sociales sont peu sujettes aux bas salaires. En outre, les cadres et chefs d'entreprise salariés du département sont plus souvent à bas salaire que la moyenne nationale des cadres et chefs d'entreprise salariés (15% contre 9%). Cet

effet est partiellement contrebalancé par une plus forte présence des professions intermédiaires, catégorie sociale qui a le plus faible taux de bas salaires. Les employés et ouvriers du département ont quant à eux un taux légèrement supérieur à la moyenne de leur catégorie. Enfin, les personnes de moins de 30 ans ou de plus de 50 ans, plus sujets aux bas salaires, sont surreprésentées dans le département. De plus, pour chaque tranche d'âge, le taux de bas salaires est plus élevé que la moyenne. Il en est de même pour chaque type de contrat, du CDI au CDD.

Un lien très fort entre le temps partiel et les bas salaires

Taux de bas salaires en fonction du taux de temps partiels selon l'âge, la catégorie sociale, le sexe, le secteur, la taille de l'établissement et le type de contrat



Source : Insee, DADS 2009

Savoir plus :

- Les niveaux de vie en 2009, Insee première n° 1365, août 2011

- Pauvreté en Moselle : un habitant sur sept, Économie Lorraine n° 236, octobre 2010

- Les facteurs explicatifs des inégalités salariales spatiales : le cas de la Lorraine, Économie Lorraine n° 210, février 2010

- La pauvreté laborieuse en Lorraine et Meurthe-et-Moselle : mécanismes à l'œuvre et leviers à mobiliser, Économie Lorraine n° 204, janvier 2010

- Pauvreté-précarité en Lorraine : plus de 200 000 personnes de moins de 65 ans à bas revenus, Économie Lorraine n° 6, avril 2004

- Pauvreté-précarité en Lorraine : entre urbain et rural, deux visages de la pauvreté, Économie Lorraine n° 5, avril 2004

Site Internet :
www.insee.fr

Approche de la pauvreté par les bas revenus

La définition du **revenu par unité de consommation (UC)** utilisée dans l'étude renvoie à l'ensemble des ressources du ménage avant impôts, divisé par le nombre d'unités de consommation du ménage. Toutes les personnes du ménage ont le même revenu par UC.

Unité de consommation (UC) : 1 UC est attribuée pour la première personne du ménage, 0,5 pour les autres personnes de 14 ans et plus, 0,3 pour les enfants de moins de 14 ans, et 0,2 en plus pour les familles monoparentales (échelle OCDE).

Le **seuil de bas revenus 2009** est de 942 euros par mois par UC. Il correspond à 60% de la médiane nationale des revenus par UC, calculée à partir de l'enquête revenus fiscaux et sociaux. Le seuil de bas revenus est donc différent du seuil de pauvreté (954 euros en 2009).

Le seuil de bas revenus 2009 est basé sur une actualisation du revenu par UC médian de 2008, il est égal à 60% du revenu par UC médian 2008 multiplié par le taux d'inflation.

Le **seuil de pauvreté 2009** correspond quant à lui à 60% du revenu par UC après impôts médian 2009.

Ministère de l'Économie et des Finances

Insee
Institut National de la Statistique
et des Études Économiques
Direction Régionale de Lorraine
15, rue du Général Hulot
CS 54229
54042 NANCY CEDEX
Tél : 03 83 91 85 85
Fax : 03 83 40 45 61
www.insee.fr/lorraine

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Christian TOULET
Directeur régional de l'Insee

COORDINATION RÉDACTIONNELLE
Bertrand KAUFFMANN
Jean-Jacques PIERRE

RESPONSABLE ÉDITORIALE
ET RELATIONS MÉDIAS
Brigitte VIENNEAUX

RÉDACTRICE EN CHEF
Agnès VERDIN

RÉALISATION DE PRODUITS
ÉDITORIAUX
Édith ARNOULD
Marie-Thérèse CAMPISTROUS

ISSN : 0293-9657
© INSEE 2012

Définitions

La **population de référence** est constituée des allocataires CAF qui répondent à ces conditions :

- l'allocataire et son conjoint doivent avoir moins de 65 ans ;
- ne pas être étudiant ne touchant que l'allocation logement ;
- ne pas faire partie des régimes spéciaux (RATP, SNCF, etc.), pour lesquels l'information sur les prestations est incomplète ;
- ne pas être bénéficiaire de l'AAH en maison d'accueil spécialisée.

C'est dans cette population de référence que sont repérés les allocataires à bas revenus et les allocataires du RSA.

Champ de référence : ménages dont la personne de référence n'est ni agriculteur, ni étudiant, est âgée de moins de 65 ans, et dont l'éventuel conjoint doit avoir moins de 65 ans.

Le champ de référence (ensemble des ménages éligibles) est calculé dans le recensement de la population.

Le champ de référence est utilisé pour calculer les taux de bas revenus et de couverture du RSA. Il correspond à l'ensemble des ménages qui répondent aux conditions susdites, qu'ils soient allocataires de la CAF ou pas.